



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOURⁱ

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 AOÛT 2022, 19 H
CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY
4, boulevard de Montbéliard, Lorraine**

SALON ARNOLD MCLEAN

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES – Séance ordinaire du 12 juillet 2022 et séance extraordinaire du 28 juillet 2022
4. PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 4.1. APPROBATION des comptes payés et à payer – Période du 13 juillet 2022 au 16 août 2022
5. COMITÉS ET COMMISSIONS
 - 5.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022
6. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS
7. ADOPTION DES RÈGLEMENTS
8. RÉOLUTIONS
 - 8.1. Direction générale
 - 8.1.1. DÉSIGNATION – Direction générale par *intérim*
 - 8.1.2. DÉPÔT – Rapport du directeur général concernant le personnel embauché au cours du dernier mois
 - 8.2. Direction des communications et relations citoyennes
 - 8.3. Direction des finances et trésorerie
 - 8.4. Direction de l'urbanisme et de l'environnement
 - 8.4.1. DÉLÉGATION – Application règlementaire – Sandra Bibiana Medina Lopez – Coordinatrice en environnement
 - 8.5. Direction des travaux publics et infrastructures
 - 8.5.1. DÉPÔT - Bilan annuel 2021 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
 - 8.6. Direction des loisirs et de la culture
 - 8.7. Direction des services juridiques et du greffe
 - 8.7.1. RÉOLUTION DE MODIFICATION – *Règlement d'emprunt numéro B-303 décrétant un emprunt de 873 000 \$ pour des dépenses liées au versement d'une indemnité provisionnelle dans le dossier de la Cour supérieure 700-17-008745-126*
 - 8.7.2. MANDAT – Mainlevée de la servitude 824 293 affectant le lot 2 323 322, au Cadastre du Québec



9. RÉOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI

- 9.1. APPUI – Mise en œuvre d'initiatives municipales en matière de réduction à la source des matières résiduelles

10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.